

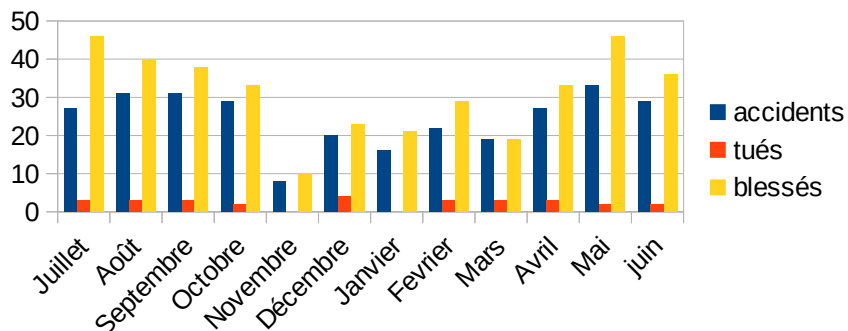
BAROMÈTRE MENSUEL DÉPARTEMENTAL JUN 2021

Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), à partir des données provisoires extraites de TRAXY, système d'information de l'ONISR. Ces données limitées aux nombres d'accidents corporels, de personnes tuées, blessées et blessées hospitalisées, permettent de donner une estimation provisoire du bilan de l'accidentalité dans le département pour le mois considéré. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés). **B** = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
Jun 2021	29	2	13	23	38
Jun 2020	30	5	13	26	44
Évolution juin 2021/ juin 2020	- 1	- 3	0	- 3	- 6
Cumul au 30/06/2021	158	13	74	130	217
Cumul au 30/06/2020	125	12	66	93	171
Évolution sur la même période	33	1	8	37	46

Evolution sur les 12 derniers mois



Victimes	Répartition par catégories d'usagers						
	piéton	vélo	mobilité électrique	moto	voiture	camion	autres
Jun 2021	T=1 B=1	T=0 B=2	T=0 B=0	T=1 B=9	T=0 B=22	T=0 B=0	T=0 B=2
Jun 2020	T=0 B=2	T=0 B=3	T=0 B=2	T=1 B=3	T=4 B=27	T=0 B=2	T=0 B=0
Évolution	→	↓	↓	↑	↓	↓	↑
Cumul 2021	T=2 B=16	T=1 B=15	T=1 B=7	T=1 B=41	T=8 B=122	T=0 B=1	T=0 B=2
Cumul 2020	T=0 B=12	T=1 B=9	T=2 B=18	T=2 B=17	T=7 B=98	T=0 B=2	T=0 B=3
Evolution	↑	↑	↓	↑	↑	↓	↓

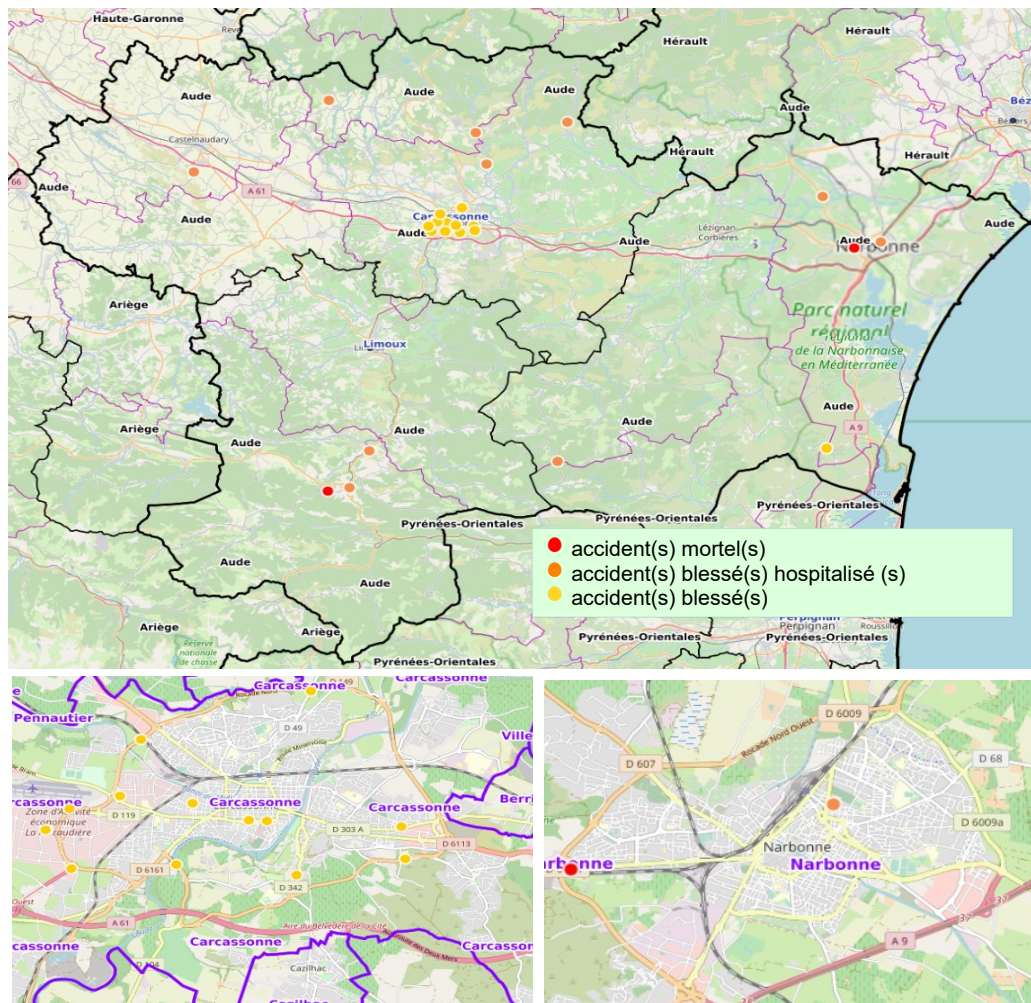
Totaux	Tués	Blessés
au 30/06/2021	13	204
2020 sur la même période	12	159

Commentaire :

On constate une baisse du nombre de décès (2 en 2021 contre 5 en 2020), grâce notamment à une forte baisse du nombre d'automobilistes décédés (0 en 2021 contre 4 en 2020).

Une femme a trouvé la mort lors d'une balade en moto en groupe, en se déportant dans un virage avant de basculer au dessus d'un parapet. Un piéton a été écrasé par un poids lourd, de nuit, sur une chaussée dépourvue d'éclairage. Un autre piéton avait perdu la vie le mois précédent dans la même commune, de nuit sur une rocade et à plus de 50 m d'un passage piéton. Les deux cas sont similaires avec une prise de risque importante d'un usager qui a voulu traverser des voies à grande circulation, sans visibilité suffisante et à des endroits inadaptés ou dangereux du fait de la vitesse parfois excessive des véhicules. Les 2 usagers blessés dans la rubrique « autres » se trouvaient sur une moto de cross non homologuée.

Localisation de l'accidentologie mensuelle



Plus d'information sur :
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9

Site internet : <http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html>
téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@audef.gouv.fr

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

LES DEUX ROUES MOTORISES (2RM)

Dans l'Aude, en 2020, l'accidentalité des conducteurs de 2RM (cyclos et motos) a été marquée par une augmentation du nombre de victimes (tués et blessés) malgré les confinements. Cette catégorie d'utilisateur constitue 22 % des personnes tuées et 25 % des blessés pour 2 % du trafic.

Pour le 1^{er} semestre 2021, le nombre de victimes est supérieur à ceux de la même période en 2020 et 2019.

La prévention à l'égard des conducteurs de 2 RM est un enjeu du document général d'orientation de l'Aude.

Ainsi 3 journées d'action ont été organisées les 30 mai, 5 et 6 juin dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2021. Les gendarmes de l'Aude se sont mobilisés pour réaliser le contrôle de tous les 2RM de passage à La Palme, à Lagrasse et à Limoux. Divers ateliers de sensibilisation ont été proposés (trajectoire, distances de freinage et temps de réaction, équipements de protection, entretien des véhicules) aux usagers en infraction en peine alternative à la sanction, mais également aux usagers intéressés.

Ainsi ce sont 153 motards qui ont été sensibilisés, pour la grande majorité de manière volontaire.



RAPPEL : LA VENTE OBLIGATOIRE D'ETHYLOTTESTS

L'obligation de vente d'éthylotests de façon permanente dans les établissements de boisson à emporter est entrée en vigueur le **1^{er} juillet 2021** (arrêté du 30 mars 2021). Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 4^{ème} classe de **675€**.

L'objectif est la participation des établissements concernés à la prévention de l'alcoolémie au volant et à la prise de conscience du risque

Délai de mise en conformité : **3 mois**

